

Annexe 4 - Pré requis des postes

Certains postes nécessitent, pour une première nomination à titre définitif, la détention par le candidat d'un titre ou d'un diplôme, et/ou la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière. L'affectation sur ces postes ne sera possible qu'après entretien auprès d'une commission départementale qui se prononcera sur l'habilitation du candidat. Un vivier des candidats habilités sera constitué pour une durée de trois ans (trois mouvements).

A- Les postes nécessitant une habilitation¹⁴

Intitulé du poste	Localisation du poste
Enseignant au sein des écoles à projet linguistique renforcé	École primaire Robert Doisneau à Boulogne Billancourt École primaire Bords de Seine à Issy les Moulineaux
Directeur au sein des écoles à projet linguistique renforcé	École primaire Robert Doisneau à Boulogne Billancourt École primaire Bords de Seine à Issy les Moulineaux
Enseignant au sein de l'école à projet numérique	École du numérique à Boulogne Billancourt
Enseignant au sein de l'école des sciences et de la biodiversité	École Sciences et biodiversité à Boulogne Billancourt
Directeur au sein de l'école des sciences et de la biodiversité	École Sciences et biodiversité à Boulogne Billancourt
Adjoint maternelle pour la scolarisation des élèves de moins de trois ans	L'implantation du dispositif est précisé en annexe 9 de la présente circulaire
Directeurs d'école inscrite dans un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+)	Les établissements en REP+ sont cités en annexe 6-A de la présente circulaire
Postes en unité locale d'inclusion scolaire (ULIS écoles), et établissement ou service médico-social ou sanitaire (IMP, INT, CMPP, IME, ITEP, EREA)	Les établissements concernés sont cités en annexe 7-B et 7-C de la présente circulaire
Professeur ressources « Trouble du Spectre de l'Autisme » (TSA)	Les établissements concernés sont cités en annexe 7-B et 7-C de la présente circulaire
Conseiller pédagogique de circonscription	

B- Les postes nécessitant un titre

- ✓ Poste d'enseignant spécialité langue allemande ou chinoise (postes identifiables par le code de spécialité : G0421 pour l'allemand, G0424 pour le chinois) nécessitant comme titre l'habilitation définitive à enseigner la langue vivante concernée.
- ✓ Postes d'UPE2A 1^{er} degré nécessitant comme titre la certification FLS.
- ✓ Postes de conseillers pédagogiques de circonscription. Ces postes nécessitent à la fois un titre (CAFIPMF) et une habilitation.

¹⁴ La campagne d'habilitation 2024 en vue du mouvement intra départemental 2024 a été présentée par la [circulaire n°2024-04](#)